



# POLE REVENDICATIF/CONVENTIONS COLLECTIVES

## COMpte RENDU CMP BMAD MAI 2015

Paris, le 17 juillet 2015

*Nom du fichier : crendu\_cmp\_120515\_150717A*

*Total page(s) : 6 pages*

*Réf. : BL/MG*

*Objet : compte rendu de la commission mixte paritaire BMAD MAI 2015*

**CFDT Santé Sociaux** : Christine CHALLET, Alda GAULTIER, Solange HUGUET, Loïc LE NOC

### DEMANDE USB D'INFORMATION SUR LE DOSSIER DES FRAIS PROFESSIONNELS

Après une rencontre avec la Direction Générale du Travail les employeurs estiment qu'une démarche en direction des financeurs serait plus « productive » que la poursuite de négociations sur un avenir qui risquerait de ne pas être financé. L'USB propose une rencontre avec le cabinet de Mme Rossignol à ce sujet.

Les O.S. sont d'accord pour une rencontre paritaire d'autant plus qu'il va avoir des changements à l'ADF (Association des départements de France). Il faut prendre en compte les financements de l'Etat ou du Département (savoir qui paye quoi). Un manque de concordance entre les départements est mis en évidence. Une rencontre avant l'été est souhaitable mais le calendrier est en main du ministère.

La CFE-CGC fait remarquer que nous devons revoir les IK depuis trop longtemps. Il faut arriver devant les financeurs avec un chiffrage qui n'est pas si compliqué à obtenir car il doit exister dans le bilan social de la branche tout en tenant compte du temps de déplacement. Il faut se mettre d'accord en amont sur ce que l'on veut. Etre au clair sur quels points la rencontre avec la DGT sera basée.

L'USB est d'accord pour préparer cette réunion afin de se mettre d'accord sur les points à mettre en avant.

La CFDT rappelle que plus on attend plus cela devient problématique sur les aspects juridiques. Trop « d'habitudes » se sont installées qui entraînent des problèmes d'organisation du travail.

L'USB est consciente des risques contentieux mais il est difficile de faire abstraction des décisions et orientations politiques. Les 25 M€ sont bien pérennes pour chaque année mais rien d'autre n'est prévu.

Une préparation de la rencontre avec la DGT est prévue avec un représentant par organisation le 1<sup>er</sup> juin.

**Temps partiel :**

Proposition d'évolutions du texte par la CFDT par écrit la veille de la réunion.

FO veut que le texte soit plus ferme dans ses écritures et souhaite revenir sur les cas dérogatoires « administratif ».

CGT est en accord avec les propositions des autres OS mais n'étant pas signataire de l'ANI ne sera donc pas signataire de cet avenant.

**Suspension de séance à la demande de l'USB.**

L'USB accepte de reformuler certains articles mais pas celui sur les avenants pour compléments d'heures.

L'USB rappelle son oubli de réunir la commission d'interprétation qui aurait dû se tenir ce jour sur le sujet des interruptions d'activités repris dans l'article 70 de cet avenant : - écriture de l'interprétation proposée ce jour en séance et mise à signature lors de la prochaine séance.

La CFDT insiste pour que le salarié ait la possibilité de choisir sa contrepartie aux interruptions en toute connaissance des différentes possibilités.

Concernant la durée minimale de travail dans la branche : mise en place 24h/semaine.

Pour les « administratifs » : les employeurs veulent une durée de 7 h/semaine.

La CFDT s'y oppose et propose la mutualisation entre différents employeurs sur un même territoire. Les employeurs estiment qu'il y a des difficultés de mise en place de la mutualisation de moyens-pas de réponse unique et surtout ne veulent pas imposer à leurs associations de mutualiser des moyens.

Concrètement, seules les injonctions des financeurs poussent à la mutualisation des emplois entre associations fussent elle du même réseau.

La CFDT veut une définition claire de la plage de non disponibilité sous forme de demi-journée du matin ou d'après-midi soirée. Ces deux plages étant séparées par la pause repas. Cette demande CFDT a pour but de ne pas renouveler ce qui se voit parfois : indisponibilité de 16 h à 18 h et reprise du travail.... Les employeurs ne veulent pas de cette précision !

La CFDT relance qu'il est nécessaire de veiller à de bonnes pratiques, car les associations n'assurent pas toujours en matière de gestion rigoureuse des emplois du temps et organisation du travail... avec toutes les conséquences pour les salariés.

Pour l'USB il n'y a pas de désaccord de fond, mais estime que ce n'est pas texte conventionnel qui va changer les « choses » !

La CFDT insiste sur l'élaboration du guide paritaire.



**A revoir à la prochaine CMP afin de finaliser et soumettre à une éventuelle signature.**

**Organisation du temps de travail :**

La CFDT explicite ses propositions sur l'obligation de mise en place des temps d'organisation et suivi car la problématique de l'isolement dans le travail est connue de tous ! Alors pourquoi ne pas mettre en place des rencontres entre collègues pour permettre des échanges constructifs sur le contenu du travail et que le collectif de travail puisse proposer des solutions issues du terrain.

La mise en place de la plateforme téléphonique ne suffit pas à rompre l'isolement des salariés. Il est impératif de maintenir les temps d'échanges et de soutien psychologiques.

**PAUSE REPAS.**

Reprise des travaux.

Concernant les repos hebdomadaires et 6 jours consécutifs de travail, l'USB propose un groupe de travail avant la prochaine CMP pour se mettre d'accord car il faut réfléchir aux conséquences de cet aménagement.

Pour la CFDT par cette demande de limiter à 6 jours de travail consécutif, il s'agit de mettre fin à la situation actuelle où les salariés travaillent 10 jours consécutifs. Il faut changer la planification et bien positionner les repos fixes et propose de continuer le travail débuté en avril.

**A revoir à la prochaine CMP.**

**Congés payés :**

Les propositions CFDT portent sur un calendrier de pose de congés payés et les congés supplémentaires liés au fractionnement du congé principal d'été. De plus la CFDT revendique une amélioration du dispositif enfants malades et l'égalité de traitement entre les salariés mariés et pacsés sur le plan des congés pour événements familiaux.

FO demande un congé supplémentaire « garde d'enfant » en plus pour répondre aux aléas de la vie courante et pour répondre aux organisations variables des horaires de nos plannings.

L'USB reste sur la base de la proposition initiale.

La CFDT averti que la position va devenir conflictuelle. Il faut que les employeurs entendent que les dispositions de la cour européenne de justice et de la haute autorité de lutte contre les discriminations s'appliquent aussi au secteur du MAD !

Sur le débat de fond L'USB est d'accord mais c'est toujours le coût des décisions qui bloquent.

L'USB vérifie l'impact financier des jours de congés pour événements familiaux.

### Complémentaire santé :

La proposition de révision des garanties présentée par l'USB concernant la complémentaire en matière d'optique et dentaire est présentée. Le contrat ne correspond plus aux normes obligatoires en matière de contrat collectif responsable. Ce point aurait un impact pour les associations et salariés sur le plan fiscal. De plus les assureurs veulent renégocier les accords à cause du dérapage des dépenses moyennant une hausse de 7 % du prix des cotisations !

La CFDT demande une révision du partage de la cotisation entre employeurs et salariés et le remboursement de l'ostéopathie pour tous.

A compter du premier janvier prochain la répartition à 50/50 de la cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais les employeurs refusent de généraliser le remboursement de l'ostéopathie pour tous.

La CGT demande la prise en charge des petits appareillages.

### **Suspension de séance**

L'USB explique que la révision des garanties permet tout juste un équilibre et qu'ils ne veulent pas augmenter les cotisations en 2015 ou 2016. La loi doit s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la répartition de la cotisation à 50/50, au 1<sup>er</sup> juillet pour les modifications des remboursements.

La CFDT précise que le coût de l'Ostéopathie serait de 1.60 €/salarié.

Puisque les employeurs ne veulent pas le financer dans le cadre du régime de branche la CFDT va se retourner vers les assureurs de la prévoyance dans le cadre de la prévention !

### **Réécriture du texte, présentation à la signature à compter du 18 mai jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.**

### Subrogation :

LE TEXTE SOUMIS PAR LES EMPLOYEURS NE PORTE PAS SUR LA SUBROGATION MAIS UNIQUEMENT SUR LEUR OBLIGATION DE MAINTIEN DE SALAIRE.

Pour L'USB les difficultés à mettre la subrogation sont en lien avec les trésoreries. Ce texte est déjà un 1<sup>er</sup> pas et ce n'est pas neutre. Si on garde l'objectif de la subrogation, ce maintien de salaire est une étape.

### **Suspension de séance à la demande de la CFDT :**

Pour les OS le refus des employeurs de généraliser la subrogation est une inégalité de traitement : différences entre salariés d'une même association. Pour le manque de trésorerie avancé par l'usb, on peut se demander qui fait les avances sur salaires ? Il n'est pas tolérable de voir des bulletins de salaire à zéro voir en négatif !

La solidarité entre les OS s'applique. La CFDT affirme que lorsque ce point « subrogation » apparaît l'USB y voit un « chat noir » !

FEDERATION CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX  
47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19  
TEL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08  
ESPACE ADHERENTS : [cfdt-sante-sociaux.net](http://cfdt-sante-sociaux.net)  
[federation@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:federation@sante-sociaux.cfdt.fr)

La proposition de l'USB n'est qu'une interprétation de la convention et une application de la loi de mensualisation !

**Les OS demandent que les employeurs produisent les différentes études réalisées sur la mise en place de la subrogation. La CFDT remettra le sujet à l'ordre du jour de toutes les CMP !**

**CDD Objet Défini :**

L'USB rappelle que ce genre de contrat concerne seulement des cadres. Il n'est pas dans le fonctionnement habituel d'une association, mais cela peut permettre à des jeunes d'obtenir un vécu dans le travail. Il peut être mis en place par exemple pour permettre l'élaboration de projet mis en place par le Conseil Général et/ou l'Agence Régionale de Santé.

Pour les OS cet avenant n'est pas très précis et donc interprétable.

**L'USB fera une nouvelle proposition pour la prochaine CMP.**

**Formation Professionnelle :**

L'USB propose un avenant concernant la concertation entre la Branche et Uniformation qui doit être négocié rapidement. Une proposition de texte sera soumise pour la prochaine CMP.

Un protocole sur le paritarisme est soumis pour ne pas bloquer les remboursements.

Présentation du logo de la branche réalisé par le cabinet six.

**Commission Départementales :**

**La CFDT se fâche et rappelle sa demande de révision de la convention sur ce point :** la CFDT rappelle sa demande de permettre aux représentant conventionnel syndical de contacter les salariés des associations et inviter aux réunions l'inspection du travail et la CARSAT ! Il faut renforce cette instance pour permettre un dialogue social local de qualité plutôt que le laisser aller généralisé dans les associations qui par exemple amène certains à recevoir une convocation de la police judiciaire suite à un empilement de disfonctionnement de la part de directions locales !! Comment permettre le dialogue social si on ne laisse pas la possibilité aux représentants des OS de rencontrer les salariés qu'ils sont censés représenter ?

Pour l'USB l'organisation demandée par la CFDT est difficile à imaginer, c'est pour cela qu'ils ne l'ont pas retenue. L'USB est très rétissante sur cette commission et propose uniquement la possibilité d'inviter l'inspection du travail et la carsat si tous les membres de la commission sont d'accord ! Les bras nous en tombent !

**Demande CFDT reportée à la prochaine CMP**



### Questions Diverses :

**Demande de FO : Déplacement des négociateurs** et des personnes assistant aux différentes commissions. CPNE et CPRE pas assez de temps de travail supplémentaire pour la préparation des dossiers.

**EDEC Petite Enfance** : Convention entre USB /CNAF sur mode d'organisation et échanges entre les services. Validation de fiches sur ces sujets. Réalisation avec le fond mutualisé de la branche. Tous les documents faits dans les EDEC interbranche ont volonté d'être édité dans les autres branches couvertes par Unification. Les signataires de l'EDEC sont d'accord sur ce point. Une rencontre est prévue entre les représentants de la Branche MAD avec la branche du lien social et familial (ALISFA) et Unification à ce sujet.

### ORDRE DU JOUR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2015 :

Commission d'interprétation de 9h à 10h

CMP :

- Organisation du travail dont Temps partiels
- Congés payés
- Complémentaire santé
- Subrogation – « chat noir »
- CDD OD
- Formation Professionnelle
- Bilan de la plateforme d'écoute
- Prévoyance
- Frais professionnels ??? (si rencontre paritaire)

Les négociateurs